



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES



# RAPPORT ANNUEL Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

2009



En vertu de l'article L-2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000

# SOMMAIRE

**INTRODUCTION** **PAGE 3**

## **LES INDICATEURS TECHNIQUES**

- La Collecte des ordures ménagères **PAGE 4**
- Le Tri Sélectif **PAGE 8**
- Le Compostage **PAGE 10**
- La déchetterie **PAGE 11**
- Le traitement **PAGE 18**

## **LES INDICATEURS FINANCIERS**

- ☞ Le Coût du service
- ☞ Les modalités de financement

**CONCLUSION**

# Introduction

Le présent rapport est établi pour l'exercice 2009, conformément au décret n° 2000.404 du 11 mai 2000.

Il a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service, tant au plan technique que financier, qui permette d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

Il est présenté au Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> juin 2010, avant d'être transmis à chaque Maire pour présenter au Conseil Municipal avant la fin décembre.

Dans les quinze jours suivants la présentation au Conseil Municipal, le rapport est mis à disposition du public, en mairie.

Le public en est avisé par affichage pendant au moins un mois.

Un exemplaire est remis pour information à Monsieur le Sous-Préfet.

**LE PRESIDENT**

**Gilles PECCI**

# Les indicateurs techniques

## La Collecte des Ordures Ménagères

La compétence collecte « OM et déchets » a été déléguée à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles par les treize communes de : Allonzier-la-Caille, Andilly, Cercier, Cernex, Copponex, Cruseilles, Cuvat, Menthonnex-en-Bornes, Saint-Blaise, le Sappey, Villy-le-Bouveret, Villy-le-Pelloux et Vovray-en-Bornes.

La Collecte des ordures ménagères est exercée en régie directe par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.



# Les indicateurs techniques

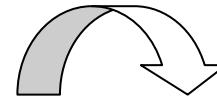
	Points de regroupement	Nombre de bacs roulants de 750 L	Nombre de colonnes OM semi-enterrées de 5 m3
Allonzier la Caille	87	197	1
Andilly	36	85	
Cercier	41	66	
Cernex	42	98	
Copponex	46	93	
Cruseilles	154	318	3
Cuvat	37	101	
Menthonnex en Bornes	39	85	1
Saint Blaise	13	31	
Le Sappey	33	53	1
Villy le Bouveret	27	52	1
Villy le Pelloux	32	69	
Vovray en Bornes	17	57	
<b>TOTAL</b>	<b>604</b>	<b>1305</b>	<b>7</b>

2925 tonnes collectées

# Les indicateurs techniques

## *Principe*

Les déchets ménagers, enfermés dans des sacs étanches, sont déposés dans des conteneurs collectifs.



En application du règlement adopté le 15 novembre 1978, **il est interdit de déposer les déchets suivants :**

- les déblais, gravats, décombres divers provenant de travaux publics et particuliers,
- tous les résidus provenant d'un commerce, d'une industrie quelconque qui de par leur nature, leur poids ou leur dimension, ne peuvent être pris comme déchets ménagers,
- les cendres, mâchefers ou sous-produits d'usine ou d'établissement produisant plus de 50 litres par jour de ces résidus,
- tous les produits de cour ou de jardin privé,
- les déchets anatomiques ou infectieux,
- les objets divers et encombrants ne pouvant être admis à la station d'incinération, tels que récipients, bois, ferraille, cartons d'emballage, caisses, pneus, appareils ménagers, meubles...

## ***Fréquence***

# Les indicateurs techniques

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Cruseilles Abergement Les Lirons la Grotte du Diable les Avenières Saint-Blaise Le Mont Sion	Féchy Chosal les Goths Cercier Avregny Allonzier-la-Caille Cuvat	Vovray-en-Bornes le Sappey Menthonnex-en-Bornes Villy-le-Bouveret Villy-le-Pelloux	Cernex Copponex Ronzier Andilly (Charly, Jussy, St-Symphorien) le Noiret la Ravoire, Pont de la Caille.	Cruseilles, Deyrier, Chez Vaudey.



Certains points particuliers sont collectés plusieurs fois dans la semaine.

- Bourg de Cruseilles (2 fois).
- Cantine scolaire de Cruseilles (2 fois).
- Maisons familiales (2 fois).
- Restaurants Mont Sion, Jussy, Pont de la Caille (2 fois).
- RN 201 à Allonzier-la-Caille (2 fois)

**Le volume collecté en 2009 s'élève à 2925 tonnes, soit une diminution de 3.40 % par rapport à l'année précédente**

# Les indicateurs techniques

## Les consignes de tri :

Collecte en bi-flux : journaux, papiers magazines dans la même colonne que les emballages (multi matériaux).

Rappel collecte des déchets plastiques : à ce jour, **uniquement** les bouteilles et les flacons. (les grosses erreurs sont fréquentes dans cette catégorie).

## Le tri sélectif

### *Principes*

Sur 33 plateformes :

- 35 conteneurs sont destinés à recevoir les verres en apport volontaire (auxquels il convient d'ajouter 14 conteneurs supplémentaires isolés).
- 76 conteneurs emballages ménagers et journaux magazines.

### *Territoire desservi*

Allonzier-la-Caille

Salle polyvalente  
Les 4 chemins  
Pouilly Bublens

Andilly

Jussy  
Charly

Cercier

Carrefour RD2 - Route Départementale 203

Cernex

Cortenges  
Champagne

Copponex

Cimetière



Cruseilles

Abergement  
RD 15 Maison Familiale des Dronières

Sous RN 201 Le Noiret  
La Ravoire  
Deyrier  
Rue des Frères  
Relais Assistantes Maternelles  
Ronzier  
Route du Suet  
Déchetterie des Tattes



509 tonnes de verre collectées en 2009  
529 t en 2008

Cuvat

Chef-lieu (cimetière)  
Les Lavorels



470 tonnes de Multi- matériaux collectés en 2009  
499 t en 2008

Menthonnex-en-Bornes

Route Départementale 27 (Cimetière)  
Creux de Trosset

Chef-Lieu  
Chez Peguin

Saint-Blaise

Chef-Lieu (cimetière)

Le Sappey

Chez Dianet  
Clarnant

Villy-le-Bouveret

Le Jovet

Villy-le-Pelloux

Cimetière  
Route de la Côte  
Chef lieu (Nexity)

Vovray-en-Bornes

Chef-lieu RD15

**Dont 445 tonnes valorisées**  
(contre 335 t en 2008)

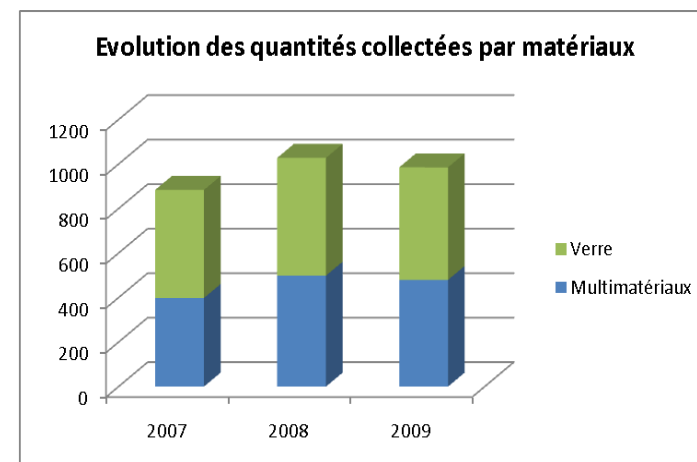
Pe (polyéthylène)	31.3	t
Aluminium	0.88	t
Acier	13.55	t
Cartonnette	45.34	t
Papier tout confondu	348.47	t
ELA (Emballage Liquide Alimentaire)	4.74	t

# Collecte sélective

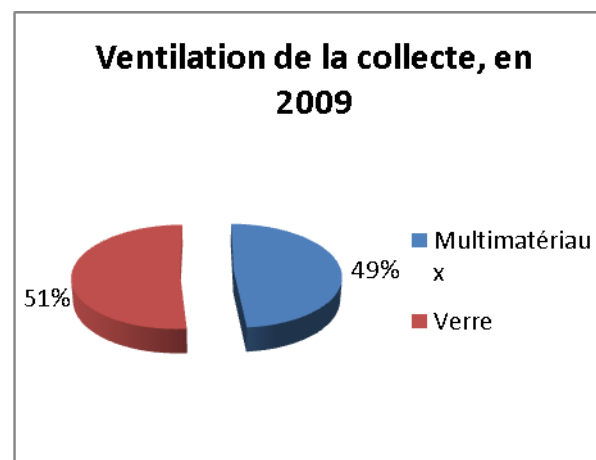
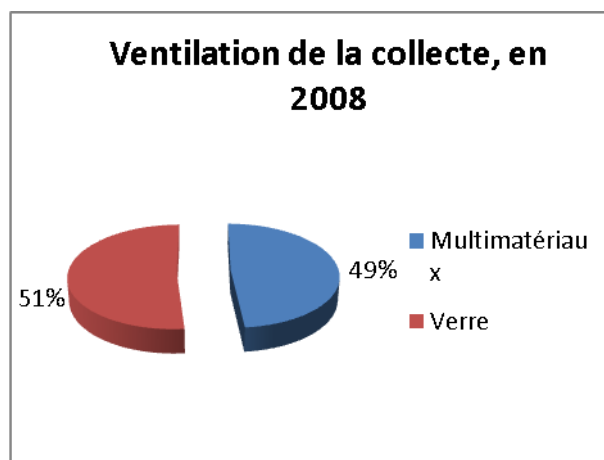
Les tonnages collectés en 2009 ainsi qu'en 2008 sont présentés ci-dessous :

Nature des déchets	Année 2008	Année 2009	Evolution
	tonnages	tonnages	%
Multimatériaux	498,700	479,400	-3,9
Verre	529,060	505,940	-4,4
<b>TOTAL</b>	<b>1027,760</b>	<b>985,340</b>	<b>-4,1</b>

La comparaison entre 2008 et 2009 met en exergue une diminution des quantités totales collectées.



La ventilation des matériaux collectés est strictement identique à celle de 2008 :



# Les indicateurs techniques

## Le Compostage

En 2009, une action de communication au travers du Salon du Développement Durable. 70 composteurs ont été distribués tout au long de l'année sur la commande budget 2009.



# Les indicateurs techniques

## La déchetterie

### Equipements :

- 1 benne de 9 m<sup>3</sup> pour le plâtre
- 9 bennes de 35 m<sup>3</sup> sur quais de déchargement (2 bennes en secours)
  - 2 bennes déchets verts,
  - 1 benne à ferraille,
  - 1 benne à gros cartons,
  - 1 benne à bois,
  - 2 bennes à encombrants,
  - 1 benne à gravats,
  - 1 benne à pneus.
- Armoire pour déchets toxiques et dangereux
- 1 conteneur à huile de vidange (huile moteurs 1000 litres)
- 1 conteneur à huile de friture (210 litres)
- DEEE (Déchets Equipements Electriques et Electroniques)
  - 3 paniers pour les PAM (petit appareil ménager et écran informatique et télévision)
  - 1 benne spécifique 35m<sup>3</sup> (gros appareils électro-ménager)
- Plate forme pour tri sélectif
  - 3 colonnes de 4m<sup>3</sup> pour multi-matériaux
  - 2 colonne des 4m<sup>3</sup> pour récupération verres

# Les indicateurs techniques

## Exploitation des déchetteries

Pour rappel, voici un récapitulatif des tonnages collectés :

### **Bilan matière**

Nature des déchets	Tonnages
Bois	237,320
Batteries	1,489
Cartons + papiers	134,900
Déchets verts	404,160
DEEE	84,663
DMS	12,129
Encombrants	470,580
Ferraille	129,120
Gravats	212,040
Huiles végétales	1,682
Huiles minérales	4,230
Néons	0,244
Plâtre	0,000
Pneumatiques	14,120
<b>Tous matériaux</b>	<b>1706,677</b>

### Année 2008

Pour rappel, voici un récapitulatif des tonnages collectés :  
détail des DMS :

Avec le

DMS :	Tonnages
ACIDE	0,300
AEROSOLS	0,316
AMPOULES	0,006
BASES	0,482
PEINTURES	8,274
PHYTOSANITAIRES	0,287
PILES	1,870
PRODUITS DE LABO	0,510
RADIOGRAPHIES	0,084

## Année 2009

Le même exercice a été pratiqué pour l'année 2009 :

Nature des déchets	Tonnages
<i>Bois</i>	282,680
<i>Batteries</i>	0,000
<i>Cartons + papiers</i>	154,880
<i>Déchets verts</i>	453,940
<i>DEEE</i>	79,426
<i>DMS</i>	12,825
<i>Encombrants</i>	401,280
<i>Ferraille</i>	149,740
<i>Gravats</i>	300,020
<i>Huiles végétales</i>	1,090
<i>Huiles minérales</i>	3,240
<i>Néons</i>	0,303
<i>Plâtre</i>	3,060
<i>Pneumatiques</i>	22,520
<b>Tous matériaux</b>	<b>1865,004</b>

Avec le détail des DMS :

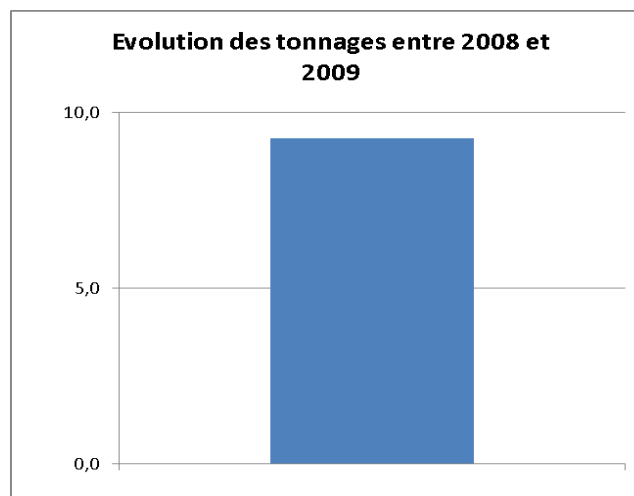
DMS :	Tonnages
<i>ACIDE</i>	0,000
<i>AEROSOLS</i>	0,311
<i>AMPOULES</i>	0,034
<i>BASES</i>	0,209
<i>PEINTURES</i>	9,418
<i>PHYTOSANITAIRES</i>	0,597
<i>PILES</i>	1,439
<i>PRODUITS DE LABO</i>	0,797
<i>RADIOGRAPHIES</i>	0,020

## Evolution

Ces données permettent d'établir une comparaison entre 2008 et 2009.  
L'évolution se présente ainsi :

Nature des déchets	Evolution (%)
<i>Bois</i>	19,1
<i>Batteries</i>	-100,0
<i>Cartons + papiers</i>	14,8
<i>Déchets verts</i>	12,3
<i>DEEE</i>	-6,2
<i>DMS</i>	5,7
<i>Encombrants</i>	-14,7
<i>Ferraille</i>	16,0
<i>Gravats</i>	41,5
<i>Huiles végétales</i>	-35,2
<i>Huiles minérales</i>	-23,4
<i>Néons</i>	24,2
<i>Plâtre</i>	na
<i>Pneumatiques</i>	59,5
<b>Tous matériaux</b>	<b>9,3</b>

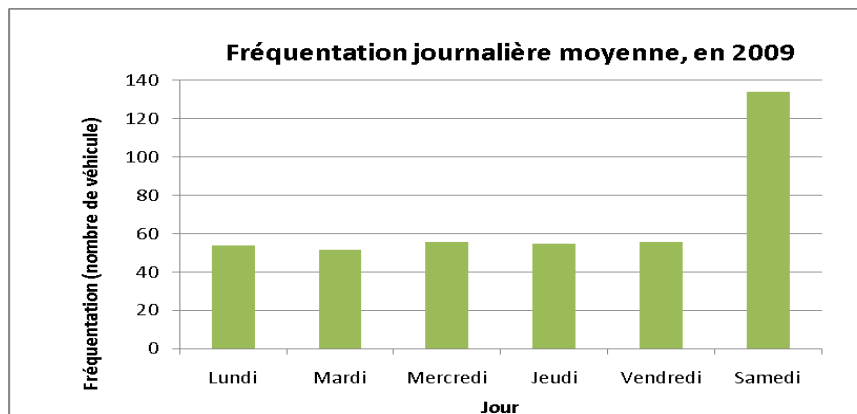
## Analyse



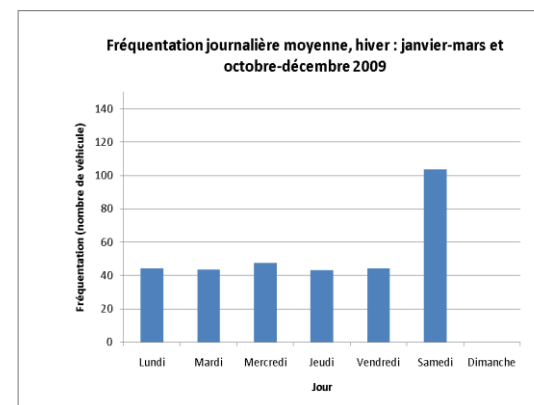
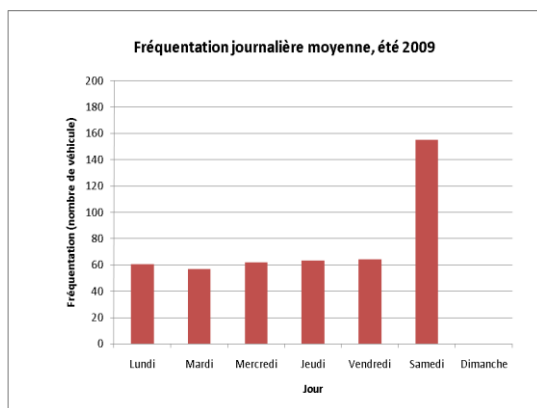
On constate la poursuite de la hausse déjà observée en 2008.

## Fréquentation de la déchetterie de Cruseilles

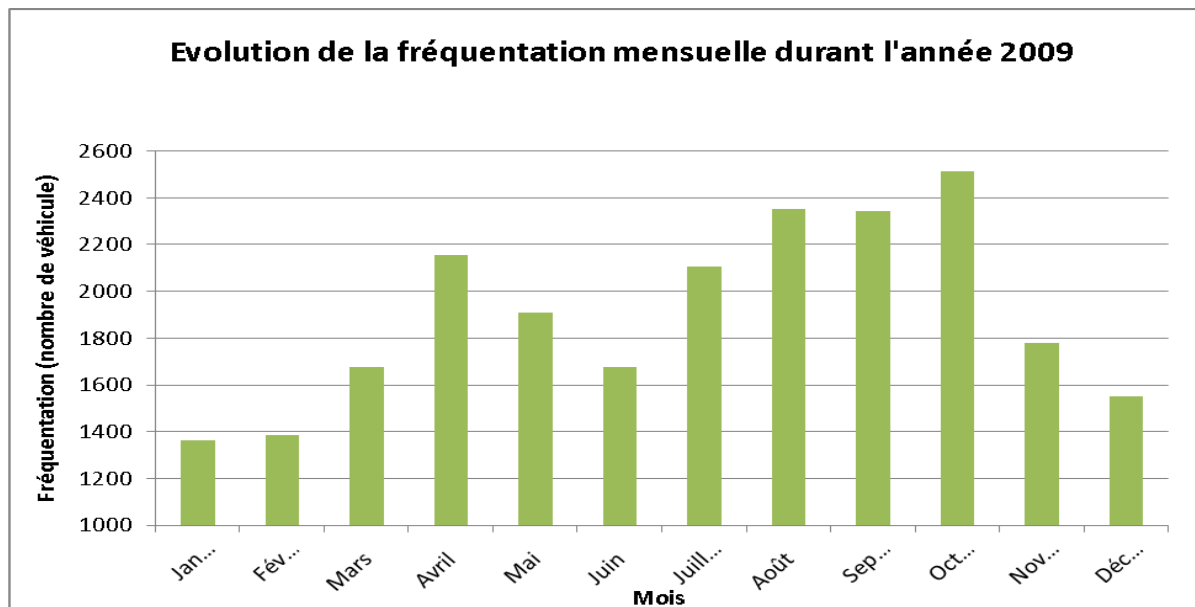
### 1. Utilisation de la déchetterie par les usagers (particuliers et professionnels) en 2009



Soit une fréquentation moyenne s'élevant à 400 usagers par semaine.



Durant la haute saison cette moyenne est égale à 460 usagers par semaine tandis qu'elle descend à 320 en basse saison.



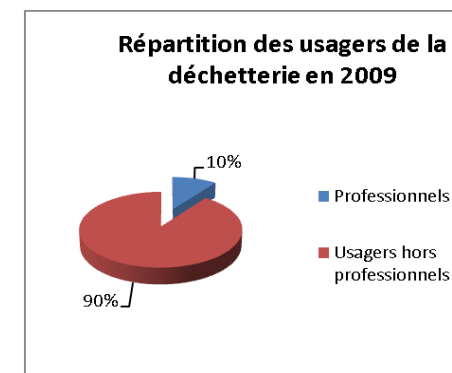
Le nombre d'usagers ayant eu recours à la déchetterie s'élève à 22822 soit une augmentation de 9 % par rapport à 2008.

Nous avons connu une saison estivale clémente et particulièrement longue. Le pic de fréquentation de la déchetterie a donc été réparti plus uniformément qu'en 2008.

Le pic d'avril a été observé sur plusieurs déchetteries, marquant probablement l'arrivée du printemps.

#### Utilisation de la déchetterie par les professionnels

En se basant sur les relevés de l'agent de déchetterie, il est possible de connaître le nombre de professionnels qui ont déposés des déchets. Voici la répartition



# Les indicateurs techniques

Le règlement précise :

- **Accès** : aux habitants et professionnels de la Communauté de Communes de Cruseilles. (payant pour les professionnels sur les matériaux non valorisés : 16 €/ m<sup>3</sup>)
- **Déchets acceptés** : Verre, ferraille, papiers et cartons plastiques, déchets verts, gravats et bois, encombrants, pneus de particuliers, déchets électriques et électroniques, huiles minérales et végétales, déchets toxiques et dangereux.
- **Tri et séparation** : Les usagers sont tenus de trier eux-mêmes les déchets et de les déposer dans les différents conteneurs sous le contrôle du gardien qui les conseille.
- **Comportement** : Il est formellement interdit de descendre dans les conteneurs à déchets.
- **Infractions au règlement** : Tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.
- **Exécution** : Le Président de la Communauté de Communes de Cruseilles, les Maires des Communes de la Communauté de Communes de Cruseilles, les agents d'exploitation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement.

## HEURES D'OUVERTURES

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars :

Jours	Matin	Après-midi
Du lundi au vendredi	fermé	13h30 à 18h00
samedi	8h00 à 12h00	13h30 à 18h00

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre :

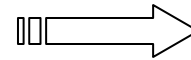
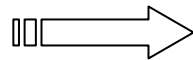
Jours	Matin	Après-midi
Du lundi au vendredi	fermé	13h30 à 18h30
samedi	8h00 à 12h00	13h00 à 18h00



# Les indicateurs techniques

## Le traitement

- Ordures ménagères

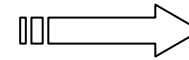
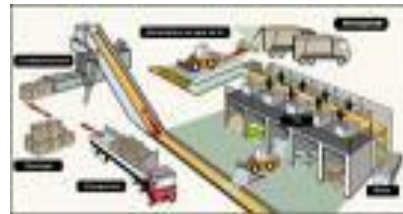


Usine d'incinération de Chavanod

- Tri sélectif

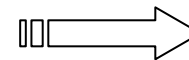
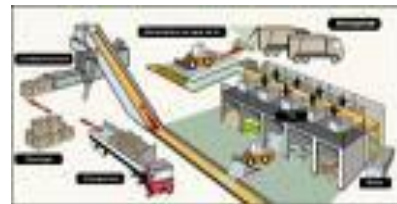


Valorisation EYMIN LEYDIER Papetterie (26)



Centre de tri

Usine BSN Repreneur verre








# Les indicateurs techniques

*Les résidus de l'incinération sont composés de :*


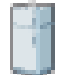
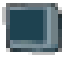

- ↪ mâchefers faisant l'objet de valorisation matière (remblais en travaux autoroutiers),
- ↪ ferrailles recyclées en aciéries,
- ↪ refus de criblage, stockés en décharge de classe 2,
- ↪ poussières et cendres stabilisées, stockées en décharge de classe 1.

# Les indicateurs techniques

TYPES DE DECHETS	FILIERES DE TRAITEMENT ET DESTINATION	
Encombrants 	Centre de tri Villy-le-Pelloux EXCOFFIER	CET cl II SATOLLAS
Ferraille 	EXCOFFIER Groisy	ACIERIE EUROP
Pneus 	Centre de tri Villy-le-Pelloux EXCOFFIER	Valorisation VALERCO (69)
DTQD 	EXCOFFIER Groisy	Traitement physico chimique SERPOL (69)
Huiles minérales 	Ets EXCOFFIER	Valorisation énergétique (cimenterie) Valorisation matière (régénérées)
DEEE		Filières Eco-système
Cartons	Ets EXCOFFIER	Papetiers EYMIN LEYDIER
Verre	Ets EXCOFFIER	O-I Manufacturing France
Plastique (PE)	Ets EXCOFFIER	VALORPLAST

## Performance Eco-systèmes 2009

• Votre 1<sup>ère</sup> collecte DEEE : 10 octobre 2007

		2008 (tonnes)	2009 (tonnes)	Progression*
	GEM HF	36,232	32,106	-11,39%
	GEM F	11,159	11,166	0,06%
	ECRANS	18,401	16,695	-9,27%
	RAM	18,871	19,459	3,12%
	<b>Total</b>	<b>84,663</b>	<b>79,426</b>	<b>-6,19%</b>

\* Ne tient pas compte des items traités provisoirement

Vous avez collecté en 2009  
**8 572 appareils**



La performance\* de  
votre collectivité :  
**7,74 kg/ha/an**

# Les indicateurs financiers

## I. Le coût du service

Montant annuel global (fonctionnement et investissement) : **1 204 242.95 euros.**

### A) Dépenses

#### 1. Dépenses d'investissement

Le montant des **dépenses d'investissement** s'élève à : **243 487.36 €** soit **20 %** des dépenses totales (au lieu de 43 595.47 € en 2008 : acquisition bacs roulants et composteurs ; aménagement de plateformes de conteneurs ; construction garage camions) et comprend :

- Pour les ordures ménagères : 226 084.36 euros répartis comme suit :
  - 6 861.41 euros pour l'acquisition de composteurs
  - 157 355.61 euros pour **l'acquisition d'un camion benne** à ordures ménagères
  - 14 846.70 euros pour l'acquisition de bacs roulants et l'aménagement des plateformes de conteneurs.
  - 47 020.64 euros consacrés à la mise en place de **conteneurs ordures ménagères semi-enterrés**;
  
- Pour le tri sélectif et la future déchetterie : 17 403.00 euros répartis pour l'acquisition de conteneurs et de colonnes de tri sélectif ;

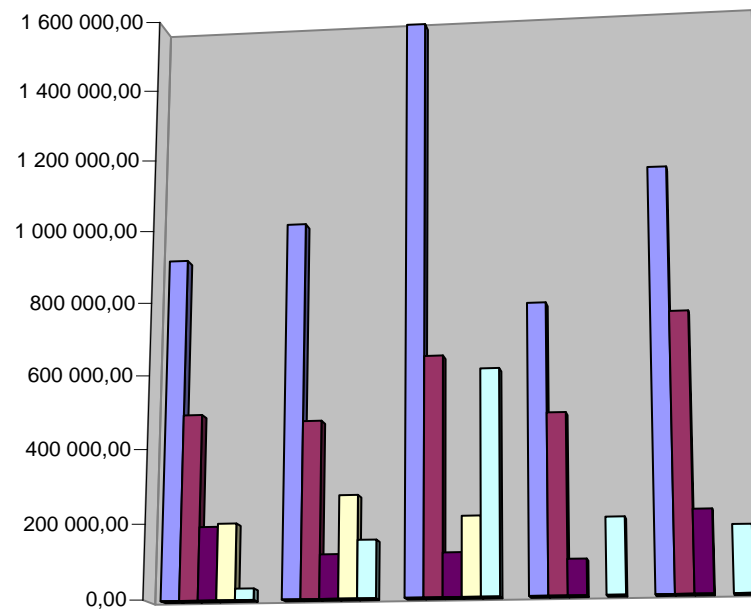
#### 2. Dépenses de fonctionnement

Les **dépenses de fonctionnement\*** s'élèvent à : **960 755.59 €** soit **80 %** des dépenses totales (*Au lieu de 797 308.17 € en 2008*), réparties comme suit :

- 2 052.54 euros consacrés à la **campagne de communication et d'information pour le compostage**
- 515 940.70 euros consacrés aux « ordures ménagères » (pour info : 448 043.56 euros en 2008)
- 194 861.72 euros pour le tri sélectif (pour info : 86 643.55 euros en 2008)
- 177 290.63 euros pour la déchetterie. (dont 174 963.24 € versés à Excoffier dans le cadre du contrat de prestataire de service pour assurer la gestion de la déchetterie) (pour info : 199 656.79 € en 2008)
- 6 546.44 euros pour les encombrants
- 18 369.25 euros pour les charges financières. Il s'agit du remboursement des intérêts pour le prêt contracté en 2006 afin de financer la nouvelle déchetterie (19 074.27 en 2008)
- 45 694.31 euros pour les amortissements (43 890.00 € en 2008)

# Les indicateurs financiers

## 3. Répartition des dépenses totales du service.



	2005	2006	2007 *	2008	2009
■ COUT DU SERVICE (hors charges financières, amortissements)	923 910,00	1 015 697,00	1 572 654,43	777 669,28	1 140 179,39
■ Coût global Ordures Ménagères	496 584,00	473 201,00	641 279,13	480 639,42	744 077,60
■ Coût global Tri Sélectif	194 528,00	116 829,00	116 459,00	94 551,50	218 811,16
■ Coût global Ancienne Déchetterie	202 577,00	272 298,00	211 656,60		
■ NOUVELLE DECHETTERIE	30 222,00	153 369,00	603 259,70	202 478,36	177 290,63

# Les indicateurs financiers

- ⇒ **Coût total du service en augmentation** (+ 23% depuis 2005 et + 47% depuis 2008) mais en nette diminution par rapport à 2007 (-27%).
- Forte augmentation entre 2006 et 2007 (+ 55%) suite à la construction et à la mise en service de la nouvelle déchetterie.
  - **Forte diminution des dépenses entre 2007 et 2008 (- 50%) pour les raisons suivantes:**
    - pas de nouveaux travaux ou chantiers lancés en 2008
    - achèvement des travaux de la nouvelle déchetterie
    - le coût de fonctionnement de la nouvelle déchetterie (contrat de prestation de services) est moins élevé que ne l'était celui de l'ancienne déchetterie.
    - des dépenses d'entretien et de matériel moindres (en 2007 : accidents et pannes nombreuses de l'ancien camion benne à ordures ménagères).
  - **Augmentation importante des dépenses entre 2008 et 2009 :**
    - Tri sélectif : rattrapage de facturation pour Excoffier de 2008 sur 2009 (retard facturation pris en 2008 payé sur 2009)
    - Augmentation des dépenses pour l'incinération des ordures ménagères au SILA
    - Des dépenses de personnel en plus : un agent en arrêt maladie remplacé

**B) Récapitulatif des différents coûts du service.**

Année	2003	2004	2005	2006	2007 *	2008	2009
<b>ORDURES MENAGERES</b>							
Coût global Ordures Ménagères	462 497,64	560 092,91	496 584,00	473 201,00	641 279,13	480 639,42	744 077,60
Nb de tonnes collectées et incinérées	3068	3064	2931	3076,8	3 115,00	3 028,00	2 925,00
Coût moyen par tonne	150,75	182,80	169,42	153,80	205,87	158,73	254,39
<i>Coût moyen par habitant</i>	42,53	51,51	45,67	43,52	53,93	40,42	62,58
<b>COLLECTE VERRE</b>							
<b>Coût global de la collecte verre</b>	<b>10944,87</b>	<b>7611,76</b>					
<b>Nombre de tonnes</b>	<b>350,00</b>	<b>356,00</b>					
<b>Coût d'une tonne collectée</b>	<b>31,26</b>	<b>21,38</b>					
<b>TRI SELECTIF</b>							
Coût global Tri Sélectif	0,00	285 968,01	194 528,00	116 829,00	116 459,00	94 551,50	218 811,16
Nb de tonnes collectées et traitées		74 t	741,78 t (dont 480,34 t verre)	778,92 t (dont 495,50 t de verre)	877 t (dont 485 t de verre)	1027,7 t (dont 529 t de verre)	985,35 t (dont 509 t de verre)
Coût moyen par tonne		2716,88	262,24	150	132,79	92,00	222,06
<i>Coût moyen du tri sélectif par habitant</i>		18,49 €/hab.	17,89 €/hab.	9,73€/hab.	9,35 €/ hab.	7,95 €/hab.	17,85 €/hab.
<b>ANCIENNE DECHETTERIE</b>					<i>Ancienne</i>		
Coût global Ancienne Déchetterie	164 251,55	276 740,04	202 577,00	272 298,00	211 656,60		
<i>Coût de la déchetterie par hab.</i>	15,10€/hab	25,45€/hab	18,63 €/hab	22,69 €/hab.	17,00 €/hab.		
<b>NOUVELLE DECHETTERIE</b>							
Coût global Déchetterie	0,00	0,00	30 222,00	153 369,00	603 259,70	202 478,36	177 290,63
<i>Coût de la déchetterie par hab.en euros</i>	0	0	2,78	14,10	50,74	17,03	14,91
<b>COÛT DU SERVICE (hors charges financières, amortissements)</b>	<b>637 694,06</b>	<b>1 045 494,16</b>	<b>923 910,00</b>	<b>1 015 697,00</b>	<b>1 572 654,43</b>	<b>777 669,28</b>	<b>1 140 179,39</b>
<b>Coût total du service par habitant</b>	<b>58,64</b>	<b>96,15</b>	<b>84,97</b>	<b>93,41</b>	<b>132,27</b>	<b>65,41</b>	<b>95,89</b>

\* 2007 est l'année de mise en service de la nouvelle déchetterie. C'est donc la première année qu'elle engendre également des coûts de fonctionnement.

Les chiffres 2007 et 2008 ont été réactualisés en tenant compte des nouveaux recensements. Population Insee 2006 retenue pour 2007, 2008 et 2009.

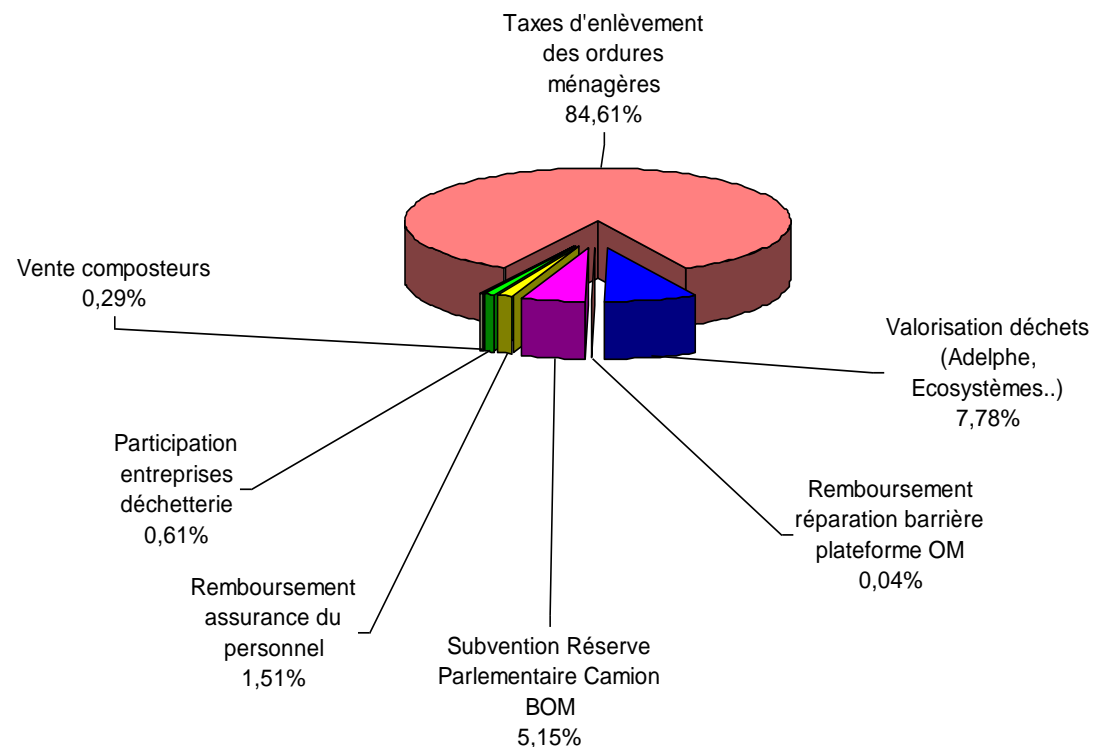
N.B. : Le coût des ordures ménagères comprend les composteurs et le coût du tri sélectif comprend les encombrants.

# Les indicateurs financiers

## II. Modalités de financement

Montant total des recettes (fonctionnement et investissement): 1 164 766.91 euros. (Pour mémoire : 1 138 442.57€ en 2008)

Répartition de la totalité des recettes 2009 du service déchets



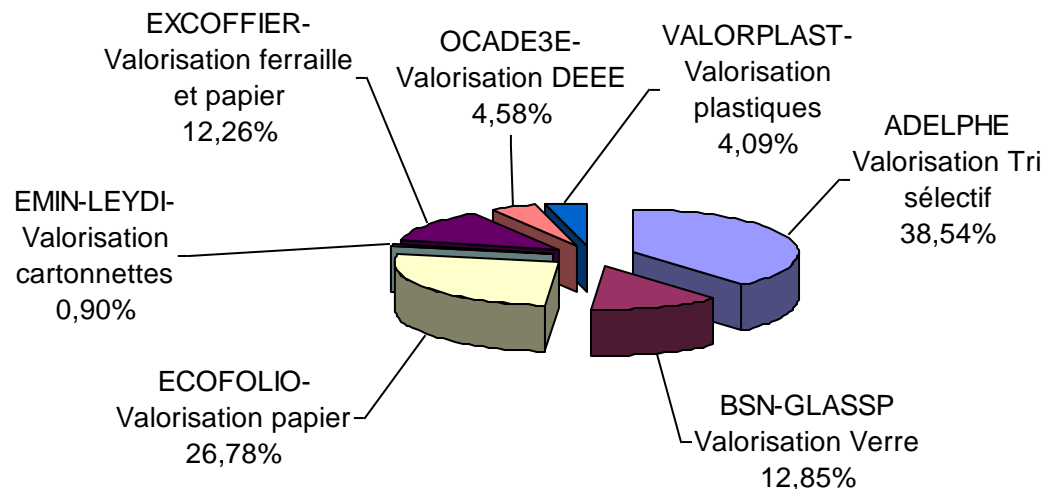
REPARTITION DE LA TOTALITE DES RECETTES 2009 DU SERVICE DECHETS

Libellé	Montant réalisé 2009
Remboursement assurance du personnel	17 601,94
Participation entreprises déchetterie	7 136,00
Vente composteurs	3 420,00
Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	985 529,00
Valorisation déchets (Adelphe, Ecosystèmes..)	90 661,37
Remboursement réparation barrière plateforme OM	418,60
Subvention Réserve Parlementaire Camion BOM	60 000,00
	1 164 766,91



## ZOOM SUR LES RECETTES ISSUES DE LA VALORISATION

### Recettes issues de la valorisation des déchets: répartition détaillée des aides perçues par organisme



Fournisseur	Montant
<b>ADELPHE Valorisation Tri sélectif</b>	34 941,29
<b>BSN-GLASSP Valorisation Verre</b>	11 646,02
<b>ECOFOILIO-Valorisation papier</b>	24 282,18
<b>EMIN-LEYDI-Valorisation cartonnettes</b>	813,39
<b>EXCOFFIER-Valorisation ferraille et papier</b>	11 118,38
<b>OCAD3E-Valorisation DEEE</b>	4 148,84
<b>VALORPLAST-Valorisation plastiques</b>	3 711,27
<b>Total</b>	<b>90 661,37</b>

On peut remarquer que le coût important de ce service est principalement supporté par le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.). Depuis 2005, les collectivités qui ont compétence en matière de collecte d'ordures ménagères et de déchets, sont chargées de fixer le taux de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.).

Rappelons que la TEOM est un impôt facultatif additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties, à la charge du ménage occupant le local d'habitation. Le législateur offre aux communes et à leurs groupements le choix entre trois modes de financement du service d'élimination des déchets ménagers : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou le budget général. Le taux de la CCPC est de 10.07% depuis 2007.

D'une façon générale, nous observons une **hausse des recettes du service déchets** et ce, pour les raisons principales suivantes :

- l'élargissement des bases de la taxe foncière bâti entraîne une **augmentation du produit de la TEOM**. Ainsi, les recettes issues de la TEOM sont passées de 923 072 euros en 2008 à 985 529 euros en 2009.
- Une stabilisation de nos recettes issues de la **valorisation** est à signaler. Nous observons que les recettes issues de la valorisation représentent, comme en 2008, environ **8%** de nos recettes globales. En 2008, une meilleure valorisation de nos déchets accompagnée d'un rattrapage des recettes non perçues sur l'exercice 2007 avaient engendré des recettes supplémentaires.

# Conclusion

L'année 2009 a été placée, comme convenu, sous le signe du développement durable. Deux priorités ont guidé la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles tout au long de cette année : une **meilleure sensibilisation** des citoyens aux questions environnementales ainsi qu'une **rationalisation des coûts de collecte**. Aussi, les objectifs fixés ont été pleinement remplis en 2009, à savoir :

- accent mis sur la communication, formation sur le compostage (Ferme de Chosal), mise en place d'une signalétique claire à la déchetterie
- mise à disposition de compléments de collecte tels que bacs à piles, cartouches d'encre/toner, nespresso.
- mise en place de conteneurs à vêtements.
- soin particulier à la propreté et à l'entretien des points de collecte de tri sélectif.

Par ailleurs, en 2009, on observe une **baisse des tonnes d'ordures ménagères ramassées**. Les campagnes en faveur du compostage et du tri sélectif semblent porter leurs fruits. On notera cependant la stagnation du nombre de tonnes collectées et traitées de tri sélectif.

Concernant la déchetterie, les évolutions constatées en 2008 se confirment. En effet, on remarque une **très bonne fréquentation de la déchetterie** et une collecte de matériaux importants.

Financièrement, l'année 2009 est une année **déficitaire** contrairement à 2008. L'acquisition d'un nouveau camion benne à ordures ménagères, la mise en place de conteneurs semi-enterrés et le rattrapage de facturation du tri sélectif en sont les raisons principales. Cette hausse des dépenses est compensée, en partie, par une **constante augmentation des recettes** principalement dû à une hausse du produit de la TEOM que l'on a pu expliquer précédemment.

Pour le prochain exercice, la **diminution du coût par habitant du service déchets** ainsi qu'une **baisse significative du nombre de tonnes d'ordures ménagères** restent les objectifs majeurs de 2010. Pour cela, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles poursuit ses efforts en matière **d'information**, de **communication** et de **sensibilisation** en faveur des habitants de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. Ainsi, elle a renouvelé sa participation au **salon du développement durable** et a impulsé la mise en place de la **journée de l'environnement intercommunale**.

Techniquement, la création de **conteneurs semi-enterrés** dès que les projets le permettent est privilégiée. La vente de composteurs à prix attractif est également maintenue. Ceci afin **d'encourager le compostage individuel** qui contribue de manière très importante à la diminution du nombre de tonnes d'ordures ménagères.